## sgen Déclaration D

## Déclaration CTA 23 janvier 2019

Après deux ans du gel du point d'indice et de ralentissement du PPCR, le ministère semble avoir entendu le Sgen-CFDT sur plusieurs points et nous prenons acte des annonces concrètes :

- une première augmentation budgétaire de 500 Millions d'€ dès 2021,
- la confirmation que cette hausse vient bien compléter l'évolution naturelle du budget de l'éducation nationale liée aux avancements et promotions (GVT),
- une loi de programmation pluriannuelle qui garantira la montée en charge progressive de la poursuite de la revalorisation.

Des annonces encourageantes. Pour autant, le Sgen-CFDT ne peut s'engager plus avant pour l'instant. Il manque encore à ce jour certaines informations, en particulier les éléments décisifs sur les conditions de la transposition des droits acquis en 2025 pour toutes celles et tous ceux qui sont né·es entre 1975 et 2004. Il faudra notamment que le ministère fasse la démonstration que la revalorisation permet effectivement de compenser le changement de règle concernant le calcul des retraites pour les différentes générations concernées. Le gouvernement a selon nous une obligation de résultat : assurer par la revalorisation, la juste compensation des effets de la réforme des retraites pour préserver les retraites des enseignant.es, CPE et PsyEN.

Le Sgen-CFDT note très favorablement la volonté du ministre d'associer **enfin** les organisations syndicales à la construction de la loi de programmation. Une concertation, qui sera suivie d'une négociation se terminera au mois de juin.

Dans l'attente du comité de suivis pour la réforme des lycées, Nous nous permettons d'évoquer ce sujet hors ordre du jour. Pour le Sgen-CFDT, les **E3C** sont un élément problématique de la réforme du Bac : mal pensés, inadaptés, ils alourdissent la charge de travail de tous (personnels et élèves), génèrent du stress pour finalement n'avoir que peu d'impact dans la scolarité, la poursuite d'études et même l'obtention du baccalauréat. Demander la suppression des E3C c'est pour le Sgen-CFDT revenir à la volonté originelle, partagée par tous, de simplifier le Bac et ses procédures. Or les modalités imposées des E3C (anonymisation, convocation des élèves, harmonisation...) produisent l'effet exactement inverse.

Sur la question de l'indemnité nous avons jusqu'ici pointé l'incohérence qu'il y a à fixer une indemnité forfaitaire pour des groupes qui peuvent aller d'une dizaine d'élèves à 35. L'officialisation **en comité de suivi national**, d'une prime de 50 € «

forfaitaire » par « groupe d'enseignement » dont on ne comprend pas dans les faits ce que cela signifie réellement (pour qui ? selon quelles modalités ? quand ?) ne contribue toujours pas à apaiser les mécontentements. Il importe que le travail lié à l'organisation, la préparation et la correction des E3C soit reconnu par une indemnité pour tous les personnels concernés quel que soit leur métier. Les personnels ont besoin de connaître la date de mise en œuvre et le contour des indemnités. Nous attendons donc avec impatience les projets écrits du ministère sur ce dossier. En attendant, nous vous demandons que les chefs d'établissements aient la possibilité de donner aux correcteurs du temps banalisés pour la correction des E3C.

Au sujet des **LDG**, nous déplorons cette évolution des CAPA qui amoindrit considérablement les échanges entre les représentants du personnel et ceux de l'administration. Si les groupes de travail ont été constructifs, que ce soit pour les personnels enseignants ou les personnels administratifs, nous ne pouvons que regretter la disparition des CAPA qui ont été, dans notre académie, le plus souvent des lieux d'échanges constructifs entre l'administration et les représentants des personnels. Nous nous inquiétons aussi de la surcharge de travail que cela va occasionnés dans vos services. Jusqu'à maintenant, les organisations syndicales répondaient et informaient nos collègues, ce sera désormais à vos services de le faire. Un renfort est-il prévu ?

En ce qui concerne **les dotations aux lycées**, nous demandons que les DHG soient communiquées aux organisations syndicales pour pouvoir construire le dialogue dans les EPLE. La suppression d'une centaine de postes dans le second degré, rend ce dialogue d'autant plus nécessaire pour limiter l'impact humain de ces suppressions et trouver des solutions dans chaque EPLE. Les suppressions massives de postes dans les lycées révèlent bien la nature de la réforme des lycées, une réforme budgétaire que le Sgen CFDT n'a jamais approuvée. Toujours en ce qui concerne les lycées, **la suppression des CAP** au profit de BTS met en difficultés les élèves de Segpa. Souvent issus de contextes socioéconomiques fragiles, ce sont les élèves les moins mobiles. La disparition des CAP les prive de fait de solution d'orientation en fin de troisième. En question diverse, nous vous demandons de nous indiquer quels débouchés leur restent-ils Quel est le taux de démission des élèves de Segpa en fin de troisième faute d'orientation en CAP? Quelles poursuites d'études pour ces élèves ?

Pour terminer, il y a toujours des problèmes concernant le temps de travail des AESS. Quand va-t-on trouver une issue favorable pour nos collègues AESH? Merci pour votre attention.